

Actualité : les cotisations

Les finances sont...le nerf de la guerre, chacun le sait.

L'Association des Maires du Finistère travaille et s'efforce de vous apporter de meilleurs services, en information générale, en réponse à vos questions. Tout cela demande du temps et des moyens.

Nous fonctionnons avec une seule collaboratrice et l'aide active et précieuse de notre «petit bureau» ainsi que le soutien de l'ensemble de notre exécutif.

A ce jour, une soixantaine de communes et quatre communautés de communes ont réglé leur cotisation annuelle. La palme revient à la commune de PLOEVEN pour sa réactivité.

Merci à ceux qui nous ont déjà accordé ce soutien indispensable mais pour les autres réagissez !

La situation financière de l'association est actuellement difficile :

Pour honorer l'appel national 2002, et après avoir «vidé» les placements, nous avons du négocier au 1er avril un découvert bancaire de 35 258,60 € (soit 231 281,25 F).

Comme vous le savez une grande partie des cotisations de chaque Association Départementale est reversée à l'Association Nationale. En contrepartie, nous pouvons bénéficier de leurs nombreux services spécialisés.

Cette année et compte tenu de l'importance des cotisations impayées en 2001, notre exécutif a pris la décision de ne cotiser qu'à 80 % et non plus 100 %.

Pour mémoire : l'Association cotisait systématiquement jusqu'à présent pour la totalité des maires du Département, ce qui permettait à chacun d'être considéré comme adhérent et de bénéficier de l'Assistance juridique de l'Association Nationale.

Cela permettait aussi à l'Association Départementale d'obtenir un abattement de 30 % sur la cotisation globale.



L'Association des Maires de France demande expressément de lui transmettre la liste des communes non à jour de leurs cotisations au plus tard pour le 1er septembre prochain. Seuls les maires à jour pourront représenter leur commune au congrès national de novembre et participer aux votes.

Vous comprendrez aisément que concernant notre Association Départementale, le principe ne pourra être que le même : seules les communes et EPCI, à jour de leurs cotisations pourront à compter de cette même date bénéficier de nos services : Information, formation, conseils, de nos publications, du contrat groupé d'assurances responsabilité civile et protection juridique des maires, de la revue nationale «Maires de France» et de toutes les actions qui vont être entreprises dans les mois à venir.

Notre souhait le plus vif est de rassembler à nouveau l'adhésion de la totalité des 283 communes que compte notre Département et passer ainsi nos actions à la vitesse supérieure.

Relancer l'Association, oui mais avec vous tous !